

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

PROJET

291

DECRET D/2016/____/PRG/SGG

**Portant convocation de la Deuxième Session Ordinaire
du Conseil Economique et Social (CES)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu** la Constitution notamment en ses articles 123 à 124 ;
Vu la Loi Organique numéro N°/91/04/CTRN du 23 Décembre 1991 portant Organisation, Composition et Fonctionnement du Conseil Economique et Social, notamment en ses article 28, 29 et 30

DECRET

Article premier : Les Membres du Conseil Economique et Social sont convoqués pour la Deuxième Session Ordinaire de l'Assemblée Plénière du Conseil Economique et Social (CES), le Mardi 04 Octobre 2016 à son Siège sis à la 6^{ème} Avenue, quartier Kouléwondy, Commune de Kaloum.

Article 2 : La durée de la Session Ordinaire est de deux mois.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date d'ouverture de la Session sera enregistré et publié au Journal Officielle de la République.

Conakry, le ____ 20 SEP 2016



Professeur ALPHA CONDE